

## À la une

### Jean-Jacques Urvoas renvoie les avocats à leurs responsabilités

Le 27 janvier 2017, la Conférence des bâtonniers a tenu son assemblée générale statutaire. À cette occasion, le président Yves Mahiu et le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas se sont opposés sur deux sujets majeurs pour la profession : la reconnaissance de la force exécutoire pour l'acte d'avocat et la revalorisation du budget de l'aide juridictionnelle.



© Philippe Cluzeau

## Actualité

**Divorce sans juge : séduire le justiciable sans le tromper**  
focus

« Il faut ouvrir un débat sans complaisance et sans tabou ! »

entretien avec Jean-Michel HAYAT

## Jurisprudence

**Révéler n'est pas déclarer !  
Ou la fin de l'apocalypse fiscale des dons manuels !**

note par Philippe GONI  
sous Cass. com., 6 déc. 2016

**Réserves de propriété en crédit à la consommation : à consommer avec modération**

note par Ghislain POISSONNIER  
sous Cass., avis, 28 nov. 2016

**Chronique de jurisprudence de contentieux administratif**

par Bertrand SEILLER

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Professeur agrégé à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Harold HERMAN, Ludovic LAUVERGNAT, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Jacques PELLERIN, Emmanuel PIWNICA et Loïs RASCHEL



NOUVEAU

# KIOSQUE Lextenso

**Feuilletez** votre  
GAZETTE DU PALAIS  
**sur tous vos écrans !**

**GRATUIT**  
AVEC VOTRE  
ABONNEMENT



Pour accéder à la version feuiltable  
numérique de votre revue :

- sur **ordinateur** (PC ou MAC) rendez-vous  
sur [www.kiosque-lextenso.fr](http://www.kiosque-lextenso.fr)
- sur **tablette ou mobile**, TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION **KIOSQUE Lextenso**



## Gazette du Palais

**Directeur honoraire :** Jean-Gaston Moore †  
**Président :** François-Xavier Charvet  
**Directeur de la publication :** Pierre-Yves Romain  
**Rédactrice en chef :** Clémentine Kleitz  
**Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Philippe Graveleau  
**Assistante d'édition :** Elsa Boulinguez  
**Assistante de direction :** Evelyne Chelza

**Direction :** 12, place Dauphine 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

**Rédaction :** 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. : 01 40 93 40 00

**Courriel :** redactiongp@lextenso.fr

**Abonnements :** 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

**Courriel :** abonnements@lextenso.fr

### Tarifs 2017

\* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 413,51 € TTC

Recueils + table seuls : 393,09 € TTC

Journal, recueil + table : 564,61 €

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 455 €

Journal, recueil + table : 671 €

### Éditeur :

LA GAZETTE DU PALAIS – SOCIÉTÉ DU HARLAY

SA au capital de 98 460 €

Président : François-Xavier Charvet

Directeur Général : Pierre-Yves Romain

12, place Dauphine 75001 Paris

**Internet :** [www.gazettedupalais.com](http://www.gazettedupalais.com)

**Twitter :** @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris). Nous vous remercions  
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes  
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La *Gazette du Palais* se référence de la manière suivante :  
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Un encart « Formation Lextenso-Gazette du Palais :  
Comment l'avocat doit-il intégrer la médiation dans  
sa pratique ? » est joint à ce numéro.

## Actualité

- Jean-Jacques Urvoas renvoie les avocats à leurs responsabilités 5
- « Il faut ouvrir un débat sans complaisance et sans tabou ! »  
entretien avec Jean-Michel HAYAT 10

## Jurisprudence

- Révéler n'est pas déclarer ! Ou la fin de l'apocalypse fiscale des dons  
manuels !  
note par Philippe GONI sous Cass. com., 6 déc. 2016 12
- Réserves de propriété en crédit à la consommation : à consommer  
avec modération  
note par Ghislain POISSONNIER sous Cass., avis, 28 nov. 2016 15
- Chronique de jurisprudence de contentieux administratif  
par Bertrand SEILLER 19
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 32
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Philippe GRAVELEAU 37
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits  
de l'Homme  
par Catherine BERLAUD 40

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

Sous la responsabilité scientifique de  
Soraya AMRANI-MEKKI

41